



cotisations prelevées sans carte verte

Par **januel**, le **11/04/2013** à **17:00**

bonjour,

Depuis 4 ans je paie une assurance pour ma voiture dont je n ai jamais changée la carte grise ayant perdu la certificat de session (l ancien propriétaire est décédé). Depuis quelques mois ,je ne reçois plus de carte verte, sous pretexte de mon non changement de carte grise, cependant les prélèvements sont toujours effectués . Je ne suis meme pas sur d avoir signé le contract le jour de l obtention de l assurance, ma maman s en etant chargé pour moi (pas de procuration).

Suis je en droit de reclamer mes talons d assurance ou le remboursement de mes 4 années de cotisations si effectivement le courtier, via sa maison mere, n avait pas le droit de m assurer??

Merci pour vos conseils